

Election
présidentielle
2022

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ LIBÉRÉE DE LA PROSTITUTION

RÉPONSES DE FABIEN ROUSSEL



Fabien Roussel est abolitionniste, a inscrit la lutte contre le système prostitutionnel dans son programme et en a fait un sujet de campagne. Il a été le premier à nous répondre.

SES RÉPONSES EN BREF

Fabien Roussel s'engage :

- ✓ Pour une société résolument féministe et abolitionniste
- ✓ Pour un changement d'échelle dans l'application de la loi de 2016, qui permette à 40 000 personnes qui le souhaitent de sortir de la prostitution sur dix ans
- ✓ Pour un ensemble d'actions prioritaires et concrètes afin de répondre aux situations d'urgence

Ses trucs en plus :

- Lutte contre les pornocriminels
- Mesures de protection des jeunes majeur.e.s sorti.e.s de l'aide sociale à l'enfance
- Inclusion des personnes prostituées dans les dispositifs de lutte contre les violences et de protection des victimes

Fabien Roussel



**100% compatible
avec notre projet de société abolitionniste**

I] Votre engagement pour une société féministe et abolitionniste

Question 1 :

Êtes-vous prêt.e à réaffirmer l'importance de la politique publique de lutte contre le système prostitutionnel en l'inscrivant dans le cadre global de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ?

Réponse :

Nous voulons de véritables politiques interventionnistes pour les droits des femmes et particulièrement dans la lutte contre les violences faites aux femmes : c'est-à-dire une politique abolitionniste ambitieuse de lutte contre la prostitution et de toutes marchandisations du corps (porno, proxénétisme comme GPA). Cela va évidemment de pair avec la création d'un ministère de l'égalité femmes hommes, et des droits des femmes, de plein exercice.

Les personnes en situation de prostitution, comme les victimes de la traite des êtres humains, à des fins d'exploitations sexuelles, subissent la violence de l'exploitation de leur corps, entretenue par l'alliance du capitalisme et du patriarcat, mais aussi du racisme ou d'autres formes de discriminations. Cela touche aussi de plus en plus les mineur.e-s, avec des supposés "clients" en fait réels pédocriminels.

C'est pourquoi la France sera résolument et activement abolitionniste.

Il est urgent que la société française opère un virage politique global. Et renforce par exemple l'arsenal législatif en votant une loi-cadre, sur le plan répressif comme préventif, accompagnée d'une hausse considérable des moyens publics alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour permettre d'apporter une réponse à la hauteur pour les endiguer.

Il est urgent que des moyens nécessaires soient affectés à l'application de la loi pour l'abolition de la prostitution. Nous nous y engageons très clairement. Cela inclura le financement des parcours de sortie, l'hébergement d'urgence, une allocation mensuelle et la régularisation immédiate des personnes en situation dite "irrégulière".

Un volet spécifique, portant sur la lutte contre la prostitution des mineur.e-s, accompagnera ces dispositions, adossé à la politique de protection de l'enfance.

Question 2 :

Prendrez-vous l'initiative de lancer une grande campagne d'information et de sensibilisation sur la réalité de la prostitution et l'interdiction du recours à l'achat d'actes sexuels en France ?

Réponse :

Oui pour une grande campagne nationale, mais qu'il faudra relancer très régulièrement.
En réalité nous nous engageons plutôt pour 3 axes de campagnes :

1 - pour prévenir les auteurs de violences prostitutionnelles de ce qu'ils encourent et de leur responsabilité, rappeler la pénalisation du client.

2 - une campagne auprès des personnes en situation de prostitution, dans différentes langues, pour leur permettre leur accès aux droits partout sur le territoire français et notamment ceux qui leur sont ouverts par la loi de 2016, et bien sûr l'accompagner de prévention.

3 - une campagne auprès des professionnels susceptibles d'être en lien avec des personnes prostituées, éducation nationale, police, justice, Hôpitaux, ASE... sur la réalité de la prostitution et des violences subies par les personnes prostituées, afin que l'ensemble de ces professionnels soient en capacité d'accueillir de manière réellement bienveillantes ces victimes.

Question 3 :

Quelles seront vos mesures pour une politique publique ambitieuse et massive d'éducation à la sexualité, contribuant à la construction collective de relations égalitaires, comme levier indispensable à la prévention de la prostitution des jeunes ?

Réponse :

Nous nous engageons pour des campagnes de prévention auprès des jeunes, comme la loi de 2016 le prévoit déjà. Il est d'ailleurs incompréhensible que l'Etat se mette "hors la loi" en n'appliquant pas ce pilier de la loi de 2016.

Nous nous engageons à les faire mettre en œuvre, et même à les renforcer.

Nous proposons un plan d'action contre les stéréotypes de genre, depuis la crèche jusqu'à l'enseignement supérieur - et professionnel, qui permettra de combattre les inégalités de genre, cela comprendra la question du consentement, du respect du corps de l'autre et de son corps, le caractère inaliénable du corps des êtres humains, la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles y compris contre le "viol tarifé"

II] Votre action pour un changement durable en dix ans

Question 4 :

Êtes-vous prêt.e à budgéter en loi de finances les 240 millions d'euros nécessaires annuellement pour l'accompagnement global et inconditionnel de 4000 personnes prostituées par an ?

Réponse :

Oui car, en luttant contre les réseaux de proxénétisme et en saisissant les biens des trafiquants et pornocriminels, mais aussi avec la "pénalisation du client" réellement mise en œuvre cela nous permettra d'équilibrer le budget.

Cela permettra aussi de réduire à terme le nombre de personnes en situation de prostitution, donc pour nous cette proposition n'est que transitoire, puisque l'abolition en œuvre doit nous permettre d'en finir avec les réseaux de proxénétisme qui coûtent aujourd'hui très cher à la France financièrement et humainement.

Question 5 :

Pouvez-vous prendre l'engagement de déployer les moyens financiers et humains qui permettront de soutenir notamment les politiques publiques suivantes :

Réponses (propositions à cocher) :

- Lutter plus fermement contre le proxénétisme y compris sur Internet en s'assurant que les victimes de prostitution puissent déposer plainte dans de bonnes conditions
- Renforcer les services de police et de gendarmerie pour qu'ils disposent des moyens techniques et humains suffisants pour protéger et démanteler les réseaux et s'assurer que la totalité des biens saisis soient affectés à l'accompagnement des victimes
- Appliquer la loi interdisant l'achat d'actes sexuels y compris via les outils de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour lutter contre cette violence sexiste et sexuelle et assécher les profits des proxénètes et des réseaux de traite des êtres humains
- Mener des actions d'information sur leurs droits et garantir l'accompagnement inconditionnel des personnes en situation de prostitution, y compris en dehors des parcours de sortie de prostitution

Autre : Financer des campagnes et des actions de préventions sur le respect, le consentement, la non aliénation du corps humain.

Question 6 :

Avez-vous des précisions à apporter quant aux mesures que vous comptez mettre en œuvre pour rompre l'impunité des agresseurs et protéger durablement les victimes du système prostitutionnel ?

Réponse :

Des lieux d'hébergements et des logements sociaux doivent être produits en masse pour permettre à l'état de mettre à l'abri tout de suite les victimes qui se signalent. Les personnels médicaux notamment doivent être formés au repérage et à l'orientation des victimes vers des associations d'accompagnement de celles-ci.

Des moyens massifs de polices et de gendarmerie doivent être orientés vers la lutte contre la pédocriminalité particulièrement.

L'action publique sera pleinement mobilisée en faveur de la prévention et de l'action contre les violences sexuelles sur les mineures. Les moyens seront dégagés pour recueillir la parole des enfants, instruire, juger et sanctionner. Des procédures d'alerte obligatoire seront mises en place. Des actions de prévention seront organisées en direction des enfants, des parents et des personnels éducatifs. Les soins nécessités par des agressions et crimes d'inceste seront pris en charge à 100 %, aussi longtemps que nécessaire.

Nous nous engageons pour que notre majorité politique veille à ce que les droits des victimes progressent dans notre pays. Les crimes sexistes et sexuels relèveront d'une cour d'assises, et non d'un tribunal correctionnel.

Question 7 :

Comment comptez-vous garantir le financement pérenne, en adéquation avec les besoins, des actions pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement des personnes prostituées ?

Réponse :

Avec le parquet financier renforcé, nous prendons l'argent aux trafiquants et nous ferons payer ceux qui profitent aujourd'hui du crime. En luttant contre les réseaux de proxénétisme et en saisissant les biens des trafiquants et pornocriminels, mais aussi avec la "pénalisation du client" réellement mise en œuvre cela nous permettra d'équilibrer le budget. Cela permettra aussi de réduire à terme le nombre de personnes en situation de prostitution, donc pour nous cette proposition n'est que transitoire, puisque l'abolition en œuvre doit nous permettre d'en finir avec les réseaux de proxénétisme qui coûtent aujourd'hui très cher à la France financièrement et humainement.

Question 8 :

Êtes-vous prêt.e à travailler à la mise en œuvre concrète d'une diplomatie féministe et abolitionniste ?

Réponse :

Oui à commencer par l'Europe, mais au delà, la loi pour l'abolition de 2016 mérite d'être un emblème pour une diplomatie féministe dans le monde.

III] Agir dès demain

Question 9 :

Les mesures suivantes sont attendues en urgence par nos associations. Lesquelles mettrez-vous en œuvre dès la première année de votre mandat si vous êtes élu.e Président.e de la République ?

Réponses (propositions à cocher) :

Pour renforcer le changement de regard de la société sur le système prostitutionnel :

- Diffuser, comme prévu par la loi, une grande campagne nationale visant à informer et sensibiliser le grand public sur l'interdiction d'achat d'acte sexuel et la réalité de la prostitution

Pour accélérer la lutte contre la prostitution des mineur.e.s :

- Émettre une circulaire du Ministre de la justice relative à la systématisation des poursuites et des condamnations des personnes qui achètent un acte sexuel auprès d'un.e mineur.e
- Publier en toute urgence un protocole de renforcement de l'action de la protection de l'enfance en matière de prévention de la prostitution et d'accompagnement des mineur.e.s en danger de prostitution, en lien avec les représentants des services de l'aide sociale à l'enfance et des autorités judiciaires
- Renforcer la formation des professionnel.le.s de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la police et de la justice à l'identification du risque prostitutionnel chez les jeunes
- Supprimer les sites et annonces de prostitution et sites pornographiques portant violation à la législation française, facilement accessibles par les mineur.e.s

Pour proposer rapidement de vraies alternatives aux personnes en situation d'urgence :

- Émettre une circulaire du Premier ministre réaffirmant un cadre volontariste et clair aux commissions départementales de lutte contre la prostitution et donnant les moyens aux associations agréées d'accompagner toutes les personnes qui en font la demande
- Diffuser une feuille de route interministérielle pour une meilleure coordination des services de l'Etat afin de garantir l'accès effectif aux droits au logement, aux titres de séjour, à une formation professionnalisante, à la protection et aux soins

- ✓ Revaloriser l'allocation prévue dans le cadre du parcours de sortie (AFIS) au niveau du RSA dès la première loi de finances de 2022
- ✓ Réunir le comité de suivi interministériel en vue d'assurer une mise en oeuvre complète de la loi et d'en adapter les dispositifs, sur la base d'une réunion annuelle a minima

Autre : Pour protéger les jeunes majeurs sortis de l'ASE, qui trop souvent victimes de violences, de la précarité et des réseaux se retrouvent en situation de prostitution ou de proxénétisme nous proposons aussi :

- Les sorties sèches de l'ASE à la majorité seront interdites. Sera inscrite dans la loi l'automaticité de la « garantie jeune » jusqu'à 21 ans, associée à un accompagnement éducatif et à une allocation mensuelle.
- Les contrats jeunes majeur·e·s seront étendus jusqu'à 25 ans.
- L'assistance systématique d'un·e avocat·e sera instituée auprès des enfants placés dans les procédures civiles.

Un commentaire, une dernière précision à nous apporter ?

Réponse :

Nous souhaitons que des mesures soient proposées pour aider l'état à agir résolument dans la lutte contre les pronocriminels.